

# COMPTE-RENDU DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DE L'AEC 2016

## GÖTEBORGRG, SUÈDE

### 12 novembre 2016

*Pascale De Grootte, Présidente de l'AEC, accueille les membres de l'Association, ouvre l'assemblée générale et établit que les dispositions légales et réglementaires requises pour cette assemblée et les thèmes à débattre ont été respectées par le Conseil.*

#### 1. Compte-rendu de l'Assemblée générale 2015 à Glasgow

- Le compte-rendu est approuvé à l'unanimité par les membres présents.

#### 2. Rapport de la présidente sur les activités de l'AEC : Rapport annuel 2015 et compte-rendu des activités jusqu'à novembre 2016

Le compte-rendu détaillé de l'année 2015 se trouve dans le rapport annuel 2015 de l'AEC (disponible en ligne, en anglais, français et allemand) avec un résumé des comptes annuels 2015. Au cours de son intervention, Pascale De Grootte aborde les thèmes suivants :

- Les adhérents : fin 2015, l'AEC comptait 297 membres (260 membres actifs et 37 membres associés)
- Le Conseil de l'AEC (membres and rôles) : fin 2015, un nouveau membre a été élu. Il s'agit d'Ingeborg Radok-Žádná. De novembre 2015 à novembre 2016, le Conseil se composait donc comme suit :
  - Présidente : **Pascale De Grootte**, Anvers, Belgique
  - Vice-présidents : **Georg Schulz**, Graz, Autriche, **Eirik Birkeland**, Oslo, Norvège
  - Secrétaire général : **Jörg Linowitzki**, Lübeck, Allemagne
- Membres du Conseil : **Kaarlo Hildén**, Helsinki, Finlande ; **Deborah Kelleher**, Dublin, Irlande ; **Grzegorz Kurzyński**, Wrocław, Pologne ; **Jacques Moreau**, Lyon, France ; **Ingeborg Radok-Žádná**, Prague, République tchèque ; **Evis Sarmoutis**, Nicosie, Chypre ; **Claire Mera-Nelson**, Londres, R-U ; **Harrie Van Den Elsen**, Groningen, Pays-Bas.
- Membre coopté représentant les membres associés : **Don McLean**, Toronto, Canada
- Les réunions du Conseil de l'AEC : En 2015-2016, le Conseil de l'AEC s'est réuni trois fois. Le Comité exécutif s'est réuni entre les réunions du Conseil. Au cours de l'année, ces deux instances ont travaillé sur les sujets suivants :
  - Examen de la dernière année du Plan stratégique quinquennal 2011-2015 ; approbation de la liste finale des actions pour 2015 ; affinement et mise en œuvre du Plan stratégique 2016-2020.
  - Préparation des événements et des plateformes et évaluation de leur réussite.

- Préparation du Congrès 2016 et des suivants, ainsi que de l'AG 2016, et de la mise en place des dispositions adéquates pour l'élection de nouveaux membres du Conseil.
  - Au cours de l'année 2016, le Conseil et le Comité exécutif ont également évalué et suivi les divers projets auxquels participe l'AEC, supervisé les relations extérieures, débattu de diverses questions liées à la communauté (ainsi que des règlements électoraux) et soumis les finances de l'AEC à un examen minutieux.
- **Changements au sein du Bureau :**
    - Stefan Gies, nouveau directeur général de l'AEC depuis le 1<sup>er</sup> octobre 2015, vient d'achever sa première année à ce nouveau poste.
    - Linda Messas, de retour de congé maternité depuis mars, partage à nouveau ses activités entre le nouvel organe d'évaluation « MusiQuE » et l'AEC.
    - Sara Primiterra, Nerea Lopez de Vicuna, et Angela Dominguez poursuivent leurs fonctions habituelles et continueront au moins jusqu'à la fin du projet FULL SCORE, à l'été prochain.
    - Jef Cox poursuit son activité de coordinateur de projet. Il partage son temps entre MusiQuE et l'AEC (projet FULL SCORE).
    - L'équipe a également accueilli plusieurs étudiants stagiaires au cours de l'année 2016.
- **Aperçu des projets 2016 :**
    - L'AEC est actuellement engagée dans la troisième et dernière année de son projet FULL SCORE. Le Bureau prépare déjà les prochaines candidatures aux programmes du réseau « Europe créative ».
    - Par ailleurs, l'AEC est engagée dans 4 partenariats stratégiques retenus par la Commission européenne en 2014 et 2015 pour bénéficier d'un financement :
      - *Le master de musique « Nouveaux publics et pratiques innovantes » (New Audiences and Innovative Practice - NAIP)* est un partenariat stratégique sur deux ans. Il vise la modernisation des programmes d'études et des approches d'enseignement et d'apprentissage dans l'enseignement musical supérieur.
      - *VOXearlyMUS* : ce projet collaboratif ERASMUS +, axé sur la coopération transfrontalière dans le domaine de l'enseignement de la musique ancienne vocale, se veut un outil de renforcement de la qualité de l'enseignement musical supérieur.
      - *The European Chamber Music Academy (ECMA) - Next Step* : la « Prochaine étape » de l'Académie européenne de musique de chambre est un projet collaboratif dans le cadre d'Erasmus +. Il cible la coopération pour l'innovation et l'échange de bonnes pratiques dans le domaine de la musique de chambre.
      - Enfin, le projet sur la modernisation de l'enseignement musical supérieur par le biais de l'improvisation (*Modernising European Higher Music Education through Improvisation - METRIC*) regroupe plusieurs conservatoires européens et l'AEC. Il met l'accent sur l'élaboration des programmes et une coopération intensive dans le domaine de l'improvisation, avec pour objectif la création d'un Master européen d'improvisation.
    - Dans les projets ci-dessus, la participation de l'AEC se limite à un rôle de promotion et de diffusion, et à la nomination d'un évaluateur externe.
    - L'AEC est également partenaire de 2 autres projets financés par le programme « Europe créative » de la Commission européenne :
      - *The EUBO Mobile Baroque Academy* - (acronyme anglais : EMBA) : l'Académie baroque mobile de l'Orchestre baroque de l'union

européenne - EUBO résulte d'un partenariat entre 10 grands établissements européens de formation artistique. Axé sur l'héritage musical baroque européen, ce projet soutient la formation des talents émergents en favorisant la diffusion de la musique baroque auprès de nouveaux publics par des moyens innovants. L'AEC contribue au projet par l'organisation de la plateforme Musique ancienne.

- NE@XT Accelerator est un projet coordonné par l'ELIA. Il regroupe 20 partenaires issus d'établissements de formation artistique, d'incubateurs d'initiatives et de pourvoyeurs culturels, tous dotés de l'expertise nécessaire. Il vise à soutenir les efforts d'artistes émergents au début d'une carrière internationale et à améliorer leur capacité à vivre de leur production artistique.
  - Le projet PHExcel est arrivé à terme l'année dernière. Un nouveau projet a vu le jour dans le cadre d'Erasmus+ : RENEW - vise à promouvoir l'esprit d'entreprise à l'ère numérique.
- **Activités 2016**
    - Plateforme Pop & Jazz, Rotterdam (février)
    - Forum EPARM, Vicenza (avril)
    - Rencontre annuelle des coordinateurs des relations internationales, Cracovie (septembre)
    - Congrès annuel, Göteborg (novembre)
- **Événements prévus en 2017**
    - Plateforme Pop & Jazz, Londres (17-18 février)
    - Forum de la Plateforme Musique ancienne, La Haye (23-24 mars)
    - Conférence EPARM, Anvers (23-25 avril)
    - IRC Meeting, Tbilissi, (21-24 septembre)
    - Congrès annuel, Zagreb (9-11 novembre)
- **Activités de plaidoyer / représentation et défense du secteur :**
    - Activités à Bruxelles :
      - Auditions de la Commission européenne
      - Rencontres régulières avec des représentants de l'Agence exécutive Éducation, Audiovisuel et Culture au Département « Éducation, Culture, jeunesse et Sport » de la Commission européenne - EACEA.
      - Contacts avec des membres du Parlement.
      - Participation au Forum européen de la Culture 2016 et à d'autres événements similaires organisés à Bruxelles par la Commission.
      - Contacts réguliers avec l'Association des universités européennes.
      - Contacts avec diverses organisations nationales comme l'association française ANESCAS, la conférence italienne des recteurs et le service allemand d'échanges universitaires. De hauts représentants de l'AEC assisteront au cours de ce mois au Congrès des établissements espagnols d'enseignement supérieur à San Sebastian et à la rencontre annuelle de l'Association nationale des écoles de musique (USA) à Houston/Texas (NASM).
      - Les activités liées à FULL SCORE ont permis de développer et renforcer une coopération formelle avec :
        - Le Conseil européen de la musique (EMC)
        - L'Association européenne des écoles de musique (EMU)
        - L'Association européenne pour la musique à l'école (EAS)
        - L'Association internationale des écoles de jazz (IASJ)
        - Le Réseau européen du jazz (EJN)

- o L'AEC a également entretenu des contacts réguliers avec :
  - o Pearle\* - Ligue européenne des association d'employeurs du spectacle vivant
  - o Culture Action Europe
  - o ELIA - Ligue européenne des instituts d'art
  - o Cumulus - Association internationale des universités et écoles d'art, design et média
  - o Cilect - Association internationale des écoles de cinéma et de télévision Opera Europa
  
- **Plan stratégique 2016-2020. Objectifs et progrès accomplis en octobre 2016 :**
  - o Contenu du document : Stefan Gies présente les principales modifications apportées au document par rapport à la version présentée aux membres lors de l'AG précédente :
  
  - o À la rubrique But 1 - Soutien et information aux membres :
    - Ajout de deux objectifs : « communiquer aux membres les possibilités de financement au niveau européen » (1a) et « rassembler et diffuser les résultats des projets d'organisations partenaires sur la question des réfugiés et de la diversité » (2a).
    - L'AEC promettait aussi de « créer une rubrique internet avec des liens utiles en relation avec le sujet ci-dessus » (2a). Cette action a été réalisée.
  - o À la rubrique Buts 2 - Événements et réseautage :
    - Nouvelle cible : « Élaborer une stratégie pour les médias sociaux » (4a)
  - o À la rubrique Buts 3 (liens extérieurs) :
    - Le Conseil a décidé « d'intensifier le travail sur l'AQ et contribuer à une stratégie commune pour l'enseignement de la musique avec l'EMU et l'EAS » (5a) en raison des expériences positives des deux première années de FULL SCORE ; « d'intensifier les contacts avec l'Association européenne des universités (EUA), en particulier dans les domaines de la représentation/plaidoyer, la recherche artistique, les stratégies communes, l'implication mutuelle dans les événements, le soutien mutuel » (6a) ; et de « réunir, au niveau européen et national, des informations sur les avancées des travaux relatifs à l'engagement du public » (6b)
  - o À la rubrique Buts 4 (représentation/plaidoyer) :
    - La seule petite modification était de mettre « la gouvernance de l'AEC à l'ordre du jour de cette AG ». Concrètement, il s'agissait d'envisager la révision des règles électorales.
  
  - o Commentaires sur la version révisée du Plan d'action 2016 (colonne de droite dans le Plan stratégique 2016-2020) :
    - Les perspectives d'un retour à une subvention de fonctionnement indépendante de tout projet, par l'obtention de fonds européens, sont de plus en plus faibles. L'AEC s'efforcera d'obtenir un financement dans le cadre du prochain volet du programme Europe Créative. Le Bureau prépare d'arrache-pied un dossier de candidature solide et bien ciblé pour le programme Europe Créative, pour novembre 2017 (1a).
    - Le concept des « Artistic Patrons » n'est plus considéré comme instrument prioritaire de levée de fonds, mais sera plutôt utilisé en terme d'image (1a).
    - Suite au lancement du nouveau site internet, en mars, l'AEC a énormément gagné en visibilité sur le web par la mise en œuvre de nouveaux outils et services de communication en ligne (1b).

- Des mesures ont été prises pour équilibrer la représentation géographique dans les groupes de travail, les plateformes et la nomination des experts. Les premiers résultats sont visibles (2a).
- La constitution d'une base de données sur la recherche artistique, en coopération avec SAR, ELIA et d'autres partenaires, est en cours (2a).
- Le nouveau dossier de candidature au programme Europe créative s'étoffe et se structure autour de nombreuses et diverses idées de projets (2a).
- La révision des Termes de référence de toutes les plateformes et tous les groupes de travail est en cours et avance à son rythme (2d).
- Le projet pilote U-Multirank a finalisé ses travaux en temps voulu et mobilisé une vingtaine de participants issus d'une répartition géographique équilibrée (2e).
- La mise sur pied d'une plateforme Apprentissage & Enseignement répond au reproche formulé par certains membres, soucieux de voir l'AEC négliger son « activité principale » (la musique classique) (3b).
- L'utilisation des média sociaux est désormais officiellement intégrée dans la stratégie de l'AEC (4a).
- Le système européen d'inscription en ligne « EASY » (European Online Application System) est opérationnel et pourrait servir de point de départ d'une réflexion sur un « système de gestion de campus spécifique à l'EMS » (4b).
- Le travail du groupe de travail étudiant se professionnalise. Ses représentants sont régulièrement impliqués dans toutes les grandes activités de l'AEC. L'objectif à long terme est la création d'une représentation étudiante européenne indépendante, spécifique à l'EMS.

### **3. Élections au Comité exécutif**

- L'Assemblée générale approuve à l'unanimité la nomination des deux scrutateurs : Henk van der Meulen, Conservatoire royal de La Haye, et Miren Iñarga, Musikene (Conservatoire supérieur de musique du Pays Basque).
- Trois sièges sont à pourvoir :
  - o Présidence de l'AEC : présidente en poste, Pascale De Groot (Belgique) - NON rééligible, a terminé son second mandat.
  - o Secrétariat général : secrétaire en poste, Jörg Linowitzki (Allemagne) - NON rééligible, a terminé son second mandat.
  - o Vice-Présidence : vice-président en poste, Eirik Birkeland (Norvège) - NE SE REPRÉSENTE PAS (est candidat à la présidence).
- Candidats au Comité exécutif (ExCom) :
  - o Candidat à la présidence de l'AEC : Eirik Birkeland, Académie norvégienne de musique, Oslo, Norvège
  - o Candidat au poste de secrétaire général : Harrie van den Elsen, Conservatoire Prince Claus, Groningen, Pays-Bas
  - o Candidate au poste de vice-président : Deborah Kelleher, Royal Irish Academy of Music, Dublin, Irlande.
- Les résultats sont présentés au chapitre 9 du présent rapport.

#### 4. Proposition d'un nouveau règlement électoral pour les élections au Conseil à partir de 2017

- Au cours de l'année, une partie de la communauté AEC a exprimé son insatisfaction face aux modalités de composition du Conseil et demandé un ajustement des règlements internes de l'AEC afin de garantir une représentation géographique plus équilibrée au sein du Conseil.
- En réponse à ces requêtes, le Conseil s'est penché sur diverses alternatives aux règlements électoraux actuels, dans le respect de l'article 5.4. des statuts de l'Association.
  - *5.4 Les membres du Conseil, y compris ceux du Comité Exécutif, sont élus parmi des représentants des établissements membres actifs par l'Assemblée Générale (cf. article 7). Aucun pays ne peut être représenté au Conseil par plus d'un membre actif. L'équilibre de la représentation régionale et géographique du Conseil est recommandé.*
- Après débats et comparaisons de différents modèles, le Conseil a décidé de soumettre les 2 options suivantes au vote de l'AG :
  - Poursuite du règlement électoral actuel
  - Vote en faveur de la nouvelle proposition (modification des règlements), applicable dès novembre 2017. Pour plus de détails sur la nouvelle proposition, veuillez vous reporter au document « Règlements électoraux et principes des élections au Conseil ».
- Commentaires et retours des membres :
  - Les efforts du Conseil sont appréciés mais il est fait remarquer que la proposition de nouveaux règlements électoraux pourrait contrevenir à l'article 5.4 des Statuts de l'AEC stipulant que « les membres du Conseil, y compris ceux du Comité Exécutif, sont élus parmi des représentants des établissements membres actifs par l'Assemblée Générale » : cette phrase pourrait impliquer que l'AG DANS SON ENSEMBLE élirait TOUS les membres du Conseil. Il est proposé de repousser la décision à l'année prochaine.
  - Le Conseil de l'AEC ne doit pas sa réussite à l'origine de ses membres mais à leurs qualités et compétences. Il est proposé de repousser le vote à la prochaine AG.
  - À l'heure actuelle, les membres du Conseil ont besoin du soutien financier de leur établissement d'origine pour couvrir leurs frais de déplacement, ce qui exclut d'emblée les candidatures de ceux qui n'en bénéficieraient pas. Il est demandé au Conseil de l'AEC de réfléchir à une politique de financement des frais de déplacement de ses membres.
- À la lumière de ces commentaires, il est organisé un vote préliminaire pour décider si l'AG veut procéder au vote sur les règlements électoraux concernant les élections au Conseil ou repousser cette consultation à l'année prochaine (AG 2017).
  - Vote immédiat : carton vert.
  - Vote repoussé à l'année prochaine : carton rouge.
- Résultats : Seuls 15 membres lèvent le carton vert, tous les autres brandissent le carton rouge. La consultation est donc repoussée à l'année prochaine.

#### 5. Vote sur le passage à la phase 3 de AEC U-Multirank

- Georg Schulz explique les différentes phases du projet du groupe de travail de l'AEC U-Multirank :
  - **Phase 1** 2014-2015 : le groupe de travail élabore une proposition d'indicateurs ;

- **Phase 2** 2015-2016 : 17 établissements membres de l'AEC, représentatifs de la diversité de l'EMS en Europe, participent à un projet pour tester la fiabilité et la faisabilité des indicateurs & aspects et pour réviser les documents ;
  - **Phase 3** à partir de 2016 : les données recueillies auprès des participants sont présentées en ligne par le biais de l'outil U-Multirank.
- Les motivations du groupe de travail dédié de l'AEC :
  - Garder le contrôle sur le système en développant nos propres indicateurs ;
  - Aider les établissements déjà inclus dans un projet institutionnel U-Multirank au niveau d'une université ;
  - Aider les établissements de pays dont les gouvernements demandent ou exigent leur participation à U-Multirank ;
  - Affirmer la visibilité du secteur de l'EMS au niveau européen.
- La séance parallèle du vendredi a fait ressortir les observations suivantes :
  - Les participants reconnaissent unanimement que les indicateurs contribuent à donner une image précise d'un établissement.
  - L'exercice peut soutenir la stratégie de l'établissement en matière d'amélioration de la qualité.
  - Il offre également la possibilité d'apprendre « par échange d'expériences » (benchmarking) entre établissements similaires grâce au format standardisé des données pertinentes.
  - Le questionnaire étudiant permet aussi de faire entendre la voix des étudiants au niveau de l'établissement et au niveau européen.
  - Il est important de signaler que les étudiants n'utiliseront pas ces données pour choisir le lieu de leur formation.
  - Il est très difficile de trouver une définition convenant à tous les établissements (reflet de la grande diversité de notre secteur). Il faut trouver un compromis équilibré.
  - La collecte de données, surtout la collecte initiale, représente un immense travail.
  - UMR permet d'omettre des indicateurs individuels, car il ne génère pas une moyenne (somme de tous les indicateurs).
  - La validité des définitions ne sera vraiment prouvée qu'au terme de quelques années d'expérience de collecte de données.
  - Au fil des années d'exercice, l'évolution du terrain nécessitera peut-être l'ajout de nouveaux indicateurs.
- Au cours des discussions, le groupe de travail et UMR se sont accordés sur les points suivants :
  - Aucun établissement d'EMS ne sera inclus dans le système spécifique d'indicateurs de terrain sans son consentement explicite.
  - Tout établissement aura la possibilité de retirer sa participation au terme d'une année d'exercice.
  - Dans le cas de la création d'un système spécifique d'indicateurs de terrain pour l'EMS, UMR est prêt à former un comité commun avec l'AEC pour suivre le processus d'évaluation.
  - L'AEC et UMR réaliseront conjointement une évaluation exhaustive au terme de quatre ans.
- Enfin, il est souligné que le soutien éventuel de l'AG à la mise en place d'un système d'indicateurs de terrain pour la musique dans le cadre de U-MR ne signifie en aucune façon que l'AEC obligera ou même encouragera ses membres à l'adopter. Chaque établissement décidera librement de participer - ou pas.

- L'AG s'est prononcée en faveur de l'intégration de l'EMS dans le système U-Multirank sur la base des indicateurs et des questionnaires existants (3 votes négatifs/13 abstentions/ le reste : carton vert).

## **6. Brève présentation de la base européenne de données sur les projets de recherche**

- Un appel à participation a été lancé pendant le Congrès concernant la base de données de l'AEC sur les projets des étudiants en recherche artistique en musique. Date limite de soumission : 16 janvier 2017.
- Créée dans le cadre du projet AEC « Polifonia » en 2014, cette base de données est accessible par le biais du catalogue des recherches SAR et du site internet de l'AEC. Elle fournit déjà des données sur des projets en recherche artistique menés par des étudiants de 2<sup>ème</sup> et 3<sup>ème</sup> cycles dans divers établissements européens d'EMS.
- La base de données permet :
  - aux étudiants de vérifier la disponibilité d'un sujet de recherche proposé ;
  - d'avoir des contacts avec d'autres étudiants engagés dans des recherches similaires;
  - aux établissements de parcourir la liste des directeurs de recherches et connaître les travaux qu'ils dirigent, et ainsi recenser des personnalités potentiellement aptes à participer à des activités d'évaluation externe et/ou d'évaluation par les pairs ;
  - aux étudiants et à leurs directeurs de recherches de poster leurs profils sur la BD qui sert de plateforme de diffusion des résultats des travaux.

L'AEC souhaite élargir l'usage et l'utilité du portail. Elle encourage tous les établissements membres de l'Association à partager leurs données et à les rendre accessibles sur le portail à toute la communauté AEC et à la communauté des chercheurs en général.

## **7. Rapport financier du secrétaire général**

- Jörg Linowitzki, secrétaire général de l'AEC, présente la position financière générale de l'Association avec un diaporama du résumé des comptes, qui se trouve également dans le Rapport annuel 2015. En amont de cette présentation, les participants ont reçu un exemplaire des prévisions de résultat pour 2016 et du premier budget prévisionnel pour 2017. Les Comptes annuels complets sont disponibles sur demande (version en anglais uniquement). Le texte complet du rapport financier est également disponible pour les membres sur simple demande.
- Rapport des Comptes 2015 de l'AEC :
  - En 2015, les recettes comme les dépenses présentent une légère augmentation par rapport à 2014, occasionnant un léger surplus de €579.
  - Côté recettes, l'augmentation est principalement due à la hausse des revenus provenant des inscriptions aux événements et des subventions ainsi qu'au montant plus élevé du financement alloué à FULL SCORE (soutenu par le volet « Soutien aux réseaux européens » du nouveau programme « Europe créative »).
  - Ce financement soutient également les coûts associés aux activités principales de l'AEC et lui confère une certaine stabilité dans la mesure où l'accord cadre de partenariat signé avec la Commission européenne garantit ce financement jusqu'au mois d'août 2017.
  - Côté dépenses, les coûts de personnel ont augmenté suite à divers changements au sein du Bureau, tandis que les coûts des produits et services ont baissé. Par ailleurs, MusiQuE a mobilisé des ressources de gestion financière, des ressources humaines et d'autres ressources de l'AEC cette année. En particulier, l'AEC a couvert les coûts de l'évaluation externe de MusiQuE. L'annonce de l'inscription de MusiQuE au



registre européen d'AQ valide le bien-fondé de l'investissement. Depuis 2016, MusiQuE est financièrement autonome.

- En conclusion : les comptes 2015 affichent à nouveau une bonne santé, confirmant que l'AEC est à présent stabilisée et bien consolidée à Bruxelles.
  - En juin 2016, le Bureau a procédé au vote en ligne de l'approbation des comptes :
  - Sur les 111 membres actifs qui ont répondu à l'avis de vote en ligne, 109 ont approuvé les comptes et 2 se sont abstenus. Aucun vote négatif.
  - Le secrétaire général remercie les auditeurs externes Jan Rademakers (Académie de musique de Maastricht) et Paolo Troncon (Conservatorio Di Musica Di Castelfranco Veneto A. Steffani) pour leur engagement en 2015. Il informe l'AG que tous deux ont recommandé l'approbation des comptes 2015.
- Vote sur les propositions de tarifs de cotisations d'adhésion pour 2017 :
    - En 2013, à Palerme, l'AG avait décidé que les tarifs des cotisations seraient recalculés tous les trois ans en fonction de l'actualisation des données du PNB. Suite à cette décision, au cours des deux années suivantes (deuxième et troisième années de l'échéancier = 2014 et 2015), les cotisations basées sur ce calcul spécifique du PNB ont été corrigées en fonction du taux d'indexation belge.
    - L'année dernière, la structure des cotisations pour les membres actifs se basait sur le revenu national brut par habitant de 2011. Les nouveaux tarifs proposés pour 2017 se basent sur celui de 2015 (soit les dernières données disponibles), afin de refléter les changements récents de la situation économique générale.
    - Le Conseil de l'AEC propose de conserver la structure de cotisations établie en 2013 : chaque pays est assigné à une catégorie en fonction de son revenu national brut. Il existe 7 catégories. En raison des variations des données du revenu national brut, certains pays ont automatiquement changé de catégorie par rapport à 2013. Veuillez noter que les nouvelles données reflètent une hausse d'indexation prévue de 1%.
- L'Assemblée générale approuve les nouveaux tarifs de cotisation à l'unanimité.
  - Prévisions pour 2016 et projet de budget pour 2017 :
    - Baisse des revenus issus des inscriptions aux événements par rapport à l'année précédente (due en partie à l'absence de Plateforme Musique ancienne en 2016).
    - Émergence de 2 nouveaux types de revenus : d'une part, la contribution des membres au projet pilote EASY (l'AEC a missionné une société pour développer un système européen d'inscription en ligne pour la mobilité des étudiants et des enseignants). D'autre part, le remboursement de certains frais - frais généraux et frais de personnel - par MusiQuE (l'agence externe d'évaluation pour la musique).
    - Le moment des subventions est inférieur à celui de 2016 (le projet PHExcel est terminé et un montant important de la subvention FULL SCORE est transféré sur 2017 car le financement n'est assuré que jusqu'au 31/08/2017).
    - Côté dépenses : par rapport à 2015, les dépenses sont globalement moindres. La mise en place du système EASY (Système européen d'inscription en ligne) a représenté un important investissement, d'un montant de 40 000 euros.
    - En conséquence, les prévisions présentent un résultat négatif d'environ €10 000.

L'Assemblée générale approuve le budget proposé pour 2017 à l'unanimité.

Nomination des auditeurs pour les comptes 2016 :

- L'Assemblée générale approuve la nomination de Paolo Troncon (Conservatorio Di Musica Di Castelfranco Veneto Agostino Steffani) et Peter Dejans (Orpheus Institute Gent).

## 8. Points relatifs à l'agence européenne sectorielle d'assurance qualité pour la musique : MusiQuE

- Le président du conseil de MusiQuE, Martin Prchal, présente brièvement l'actualité de MusiQuE. La présentation complète est disponible sur simple demande.
- Suite à la présentation de MusiQuE, l'Assemblée générale valide la recommandation du Conseil de l'AEC comme nouveau membre du Conseil de MusiQuE.
  - Les membres du conseil de MusiQuE sont nommés pour un mandat de 3 ans. Cependant, les trois membres nommés ont instauré un système de roulement afin d'assurer l'intégration progressive de nouveaux membres issus de la communauté AEC. En conséquence, un des membres du conseil nommé par l'AEC en 2014 se retirera cette année.
  - En juin, MusiQuE a lancé un appel à candidature pour le recrutement d'un nouveau membre du conseil.
  - Réuni en septembre, le conseil de l'AEC a étudié les candidatures et préparé une recommandation pour le conseil de MusiQuE qui, dans tous les cas, est responsable du choix de ses nouveaux membres mais en tenant compte de la recommandation du conseil de l'AEC, validée par l'assemblée générale de l'AEC.
  - Les 4 candidatures reçues étaient toutes éligibles.
  - Ayant examiné soigneusement les dossiers et conclu à l'expérience et à la compétence de deux candidats en matière d'assurance qualité, le conseil les a nommé ex æquo :
    - Ettore Borri, Conservatorio di Musica « Giuseppe Verdi » di Milano, Italie
    - Bernd Clausen, Hochschule für Musik Würzburg, Allemagne
- L'Assemblée générale approuve cette recommandation au conseil de MusiQuE.
- Révision des critères de MusiQuE
  - Chaque année, un appel à suggestions de révisions est lancé. Le délai de soumission des suggestions en réponse à l'appel de 2015 était fixé au 31 janvier 2016. En mai 2016, le Conseil de MusiQue a examiné tous les retours et commentaires reçus dans le délai imparti. Il a ensuite élaboré une proposition de révision des critères de MusiQuE, que le conseil de l'AEC a étudié lors de sa réunion de septembre.
  - La proposition a ensuite été soumise aux membres de l'Association pour consultation. Un courriel en date du 19 octobre informait toute la communauté de la possibilité de réagir et commenter les modifications proposées. Aucun commentaire supplémentaire ne lui étant parvenu, le Conseil sollicite votre approbation de cette proposition. Le Conseil de MusiQuE étudiera la proposition dûment approuvée lors de sa prochaine réunion.
- L'AG approuve la proposition de la version révisée des critères de MusiQuE.
- Membre permanent du Comité d'appel
  - MusiQuE dispose d'un petit comité d'appel, composé d'un membre permanent et d'une personne nommée au cas par cas. Un appel est interjeté quand un établissement conteste les résultats des procédures de MusiQuE.
  - Le membre permanent du comité d'appel est nommé par l'AG de l'AEC sur la recommandation du Conseil de MusiQuE, pour une durée fixe de trois ans. Membre permanent du comité d'appel depuis 2014, Ester Tomasi-Fumics souhaite se retirer et s'investir différemment dans les activités de MusiQuE.

- Le Conseil de MusiQuE propose donc un autre membre permanent au comité d'appel:  
Dr. Dawn Edwards, directrice de l'AQ, Royal Northern College of Music in Manchester

L'AG approuve la proposition de nomination du Dr. Dawn Edwards en qualité de membre permanent du comité d'appel de MusiQuE.

## **9. Résultats des élections au Comité exécutif et élections au Conseil**

### **Résultats des élections à l'ExCom :**

Sont élus : Eirik Birkeland - président ; Deborah Kelleher - vice-présidente ; Harrie van den Elsen - secrétaire général

- Eirik Birkeland : 130 voix
- Deborah Kelleher : 132 voix
- Harrie van den Elsen : 129 voix

### **• Élections au Conseil :**

Il y a 5 sièges à pourvoir :

- Se présentent pour un second mandat :
  - Kaarlo Hildén, Sibelius Academy, Helsinki, Finlande
  - Jacques Moreau, CEFEDM Rhône-Alpes, Lyon, France
- Se présentent (et ont été élus) au Comité exécutif, laissant ainsi leur poste vacant :
  - Harrie van den Elsen, directeur du Prince Claus Conservatoire, Groningen, Pays-Bas
  - Deborah Kelleher, Royal Irish Academy of Music, Dublin, Irlande
- Sont candidats au Conseil :
  - Lucia Di Cecca, Conservatorio di Musica "L. Refice", Frosinone, Italie
  - Elisabeth Gutjahr, Hochschule für Musik Trossingen, Allemagne
  - Kaarlo Hildén, Sibelius Academy, Helsinki, Finlande
  - Zdzisław Łapiński, Academy of Music Krakow, Pologne
  - Ranko Marcovic, Zürich University of the Arts, Suisse
  - Jacques Moreau, CEFEDM Rhône-Alpes, Lyon, France
  - Peter Swinnen, Koninklijk Conservatorium Brussel, Belgique

### **▫ Résultats :**

- Kaarlo Hildén et Jacques Moreau sont élus pour un second mandat.
- Lucia Di Cecca et Elisabeth Gutjahr sont élues pour un premier mandat.
- Un second tour a lieu avant la clôture du Congrès pour départager Zdzisław Łapiński et Ranko Marcovic, ex æquo pour le cinquième poste vacant.
  - Jacques Moreau : 102 voix
  - Elisabeth Gutjahr : 99 voix
  - Kaarlo Hildén : 98 voix
  - Lucia Di Cecca : 77 voix

- Zdzisław Łapiński : 59 voix
- Ranko Marcovic : 59 voix
- Peter Swinnen : 52 voix

Résultat du second tour : Zdzisław Łapiński est élu pour un premier mandat :

- Zdzisław Łapiński : 45 voix
- Ranko Marcovic : 38 voix

#### **10. Confirmation des nouveaux membres, retraits et exclusions**

- En 2016, ont été acceptés en qualité de membres actifs les établissements suivants :
  - Centro Superior Katarina Gurska, Madrid, Espagne
  - Université des Arts « I.P. Kotlyarevsky », Kharkiv, Ukraine
  - Hochschule für Musik und Theater Rostock, Allemagne
  - Hochschule für Musik und Theater « Felix Mendelssohn Bartholdy », Leipzig
  - Taller de Músics Escola Superior d'estudis Musicals, Barcelone, Espagne
  - Université Linnaeus, Département Musique et Art, Växjö, Suède
- En 2016, ont été acceptés en qualité de membres associés les établissements suivants :
  - Association pour la Musique et le Théâtre « Conservatoire d'Athènes - 1871 », Athènes, Grèce
  - Heino Eller Tartu Music College, Tartu, Estonie
  - PIANETA ARTE (AIMART - Accademia Internazionale di Musica e Arte), Rome, Italie
  - University of Southern California, Thornton School of Music, Los Angeles, USA
  - JAM MUSIC LAB Conservatory for Jazz and Popular Music Vienna, Autriche
  - Association « Chinese Culture Music & Art in The Netherlands », Pays-Bas
- En 2016, se sont retirés les établissements suivants :
  - Conservatoire de Turku, Finlande
  - Pôle Sup 93, Aubervilliers, France
  - Conservatorio Superior de Música de Castilla La Mancha, Albacete, Spain
  - Fondation Royaumont, Asnières sur Oise, France
  - Universitatea de Vest din Timisoara - faculté de musique, Timisoara, Roumanie
  - Conservatorio Superior de Música « Oscar Esplà », Alicante, Espagne
- Chaque année, l'Assemblée générale, conformément aux statuts de l'AEC, confirme la perte de qualité de membre de l'Association de certains adhérents pour défaut de paiement de cotisations depuis plus de deux ans. Ont ainsi perdu qualité de membre :
  - Conservatorio di Musica « Domenico Cimarosa », Avellino, Italie
  - Institut Schnittke, Moscou, Russie
  - Hochschule für Musik, Saarbrück, Allemagne
  - Conservatoire d'État de Saint-Petersbourg, Russie

L'AEC compte actuellement 298 membres.

## 11. Prochains congrès

- Le prochain Congrès se tiendra à l'Université de Zagreb (Croatie), du 9 au 11 novembre 2017.
- Le Congrès 2018 sera accueilli à l'Université de musique et des arts du spectacle de Graz, du 8 au 10 novembre.

Bruxelles, le 1<sup>er</sup> décembre 2016

Eirik Birkeland, Président de l'AEC

A handwritten signature in cursive script that reads "Eirik Birkeland". The ink is dark and the signature is fluid and legible.